ART. 4 N° 1723

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2023

INDUSTRIE VERTE - (N° 1512)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N º 1723

présenté par M. Meurin et M. Loubet

à l'amendement n° 663 (Rect) de M. Pancher

ARTICLE 4

Compléter l'alinéa 2 par la phrase suivante :

« La liste des métaux stratégiques est définie par le comité pour les matériaux stratégiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser que le comité pour les matériaux stratégiques en concert avec le ministère de l'Économie et des finances arrête la liste des métaux stratégiques.